



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME FRATONI FRANCOIS

Délibération n° : MA-DEL-2025-046

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par M. et Mme FRATONI François qui souhaite acquérir une parcelle d'une contenance de 187 m².

Leur maison d'habitation construite depuis 40 ans, a été édifiée sur une parcelle communale appartenant au domaine privé de la commune cadastrée section B n° 1776, avec l'autorisation verbale de Monsieur Paul SCARBONCHI, Maire de l'époque.

M. et Mme FRATONI François payent les impôts fonciers sur ce bâtiment depuis plus de 30 ans et souhaitent régulariser cette situation.

Situation avant document d'arpentage :

- Parcelle section B 1776 d'une contenance de 70 059 m² appartenant au domaine privé de la commune.

Le projet de division établi le 14/02/2024 par la SARL GEOTOPO, géomètre expert, fait apparaître :

- Lot A d'une contenance de 187 m² issu de la parcelle B 1776
- Lot B d'une contenance de 69872 m² issu de la parcelle B 1776

Il est proposé de vendre à M. et Mme FRATONI François le lot A d'une superficie de 187 m² au prix de 30 € le m² conformément à la délibération n° MA-DEL-2018-006 fixant les prix de vente des terrains dans la commune.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- L'aliénation du lot A d'une superficie de 187 m² au profit de M. et Mme FRATONI François.
- La vente de cette parcelle au prix de 30 € le m² soit un montant total de 5 610.00 € (CINQ MILLE SIX CENT DIX EUROS)

02A-212001036-20250721-MA-DEL-2025-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 31/07/2025

Publication : 31/07/2025

- Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 31/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

